

Découvrez L'OTAN



Protéger les populations

Nous trouvons souvent tout naturel de pouvoir nous promener librement dans un environnement sans danger et économiquement stable. La sécurité dans tous les aspects de notre vie quotidienne est la clé de notre bien-être.

Combattre les nouvelles menaces

Les méthodes de préservation de la paix doivent évoluer à mesure que la nature des menaces se modifie. L'OTAN réoriente ses capacités de défense en fonction des menaces actuelles. Elle adapte ses forces et élabore des approches multinationales pour faire face au terrorisme, aux états en déliquescence et aux autres menaces à la sécurité, comme les armes de destruction massive.

Établir des partenariats

Pour assurer des relations pacifiques et une meilleure compréhension sur le plan international, il est indispensable d'établir un dialogue et de coopérer.

L'OTAN offre une occasion unique pour les pays membres et les pays des partenariats de mener des consultations sur des questions de sécurité afin d'instaurer la confiance et, à long terme, de contribuer à la prévention des conflits.

Grâce à une coopération pratique et à des initiatives multilatérales, les pays font face ensemble aux nouveaux défis de sécurité.

Instaurer la paix & la stabilité

De nombreux groupes peuvent bénéficier simultanément des avantages de la stabilité. Il est indispensable de stabiliser les régions dans lesquelles des tensions représentent des menaces pour la sécurité. C'est pourquoi l'OTAN joue un rôle actif dans les opérations de gestion des crises, en coopération avec d'autres organisations internationales.

Pays membres et partenaires

signature du Traité de l'Atlantique Nord, le 4 avril 1949

PAYS MEMBRES /DATES D'ADHÉSION

- Albanie /2009
- Belgique /1949
- Bulgarie /2004
- Canada /1949
- Croatie /2009
- République tchèque /1999
- Danemark /1949
- Estonie /2004
- France /1949
- Allemagne /1955
- Grèce /1952
- Hongrie /1999
- Islande /1949
- Italie /1949
- Lettonie /2004
- Lituanie /2004
- Luxembourg /1949
- Pays-Bas /1949
- Norvège /1949
- Pologne /1999
- Portugal /1949
- Roumanie /2004
- Slovaquie /2004
- Slovénie /2004
- Espagne /1982
- Turquie /1952
- Royaume-Uni /1949
- États-Unis /1949

PAYS DU PARTENARIAT POUR LA PAIX (PPP)

- Arménie
- Autriche
- Azerbaïdjan
- Belarus
- Bosnie-Herzégovine
- Finlande
- Géorgie
- Irlande
- Kazakhstan
- République kirghize
- Malte
- Moldova
- Monténégro
- Russie
- Serbie
- Suède
- Suisse
- Tadjikistan
- l'ex-République yougoslave de Macédoine*
- Turkménistan
- Ukraine
- Ouzbékistan

PAYS DU DIALOGUE MÉDITERRANÉEN (MD)

- Algérie
- Égypte
- Israël
- Jordanie
- Mauritanie
- Maroc
- Tunisie

PAYS PARTENAIRES DE L'INITIATIVE DE COOPÉRATION D'ISTANBUL (ICI)

- Bahreïn
- Émirats arabes unis
- Koweït
- Qatar

PARTENAIRES DU MONDE ENTIER

- Afghanistan
- Australie
- Iraq
- Japon
- Mongolie
- Nouvelle-Zélande
- Pakistan
- République de Corée

* La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.

Qu'est-ce l'OTAN ?

L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord est l'une des principales institutions internationales mondiales. C'est une alliance politique et militaire qui réunit 28 pays membres d'Europe et d'Amérique du Nord.

Ces pays se consultent et coopèrent dans le domaine de la sécurité de la défense. L'OTAN constitue donc un lien unique entre les deux continents pour la coopération politique en matière de sécurité.

Que fait l'OTAN ?

L'OTAN a pour mission de protéger ses membres en recourant à des moyens politiques et militaires. Elle encourage également la consultation et la coopération avec des pays non-OTAN dans divers domaines liés à la sécurité, comme la réforme de la défense et le maintien de la paix.

Par ses débats et grâce aux partenariats qu'elle a établis, l'OTAN contribue à la prévention des conflits à l'intérieur de ses frontières et au-delà.

Elle s'emploie à promouvoir les valeurs démocratiques et est attachée au règlement pacifique des différends. Si les efforts diplomatiques échouent, elle a la capacité militaire requise pour entreprendre des opérations de gestion des crises et de maintien de la paix, seule, ou en coopération avec d'autres pays et organismes internationaux.

L'OTAN possède également une troisième dimension : elle mène des activités dans le domaine des plans civils d'urgence, aidant ses alliés et partenaires à faire face aux catastrophes et à promouvoir la coopération dans le domaine de la science et de l'environnement.



Chaque pays membre possède une délégation permanente au siège politique de l'OTAN à Bruxelles. Ces délégations sont dirigées par un ambassadeur, qui représente son gouvernement dans le processus de consultation et de prise de décision de l'Alliance.

Le Conseil de l'Atlantique Nord est la plus haute instance décisionnelle de l'Organisation. Il se réunit à des niveaux divers et est présidé par le Secrétaire général de l'OTAN qui aide les membres à parvenir à un accord sur les questions clés.

Toutes les décisions de tous les comités de l'OTAN sont prises par consensus. Une "décision de l'OTAN" est donc l'expression de la volonté collective de tous les pays membres.

L'OTAN n'a que peu de forces permanentes qui lui sont propres. Lorsque le Conseil de l'Atlantique Nord approuve le lancement d'une opération, les membres mettent des forces à sa disposition sur une base volontaire. Ces forces regagnent leur pays une fois la mission accomplie.

Comment fonctionne l'OTAN ?

La structure de commandement militaire a pour rôle de coordonner et de mener ces opérations. Cette structure se compose de quartiers généraux et de bases situés dans différents pays membres.

Les activités quotidiennes de l'OTAN, ses structures civilo-militaires et ses programmes d'investissement au service de la sécurité sont financés sur des budgets communs auxquels les gouvernements des pays membres contribuent suivant une formule agréée de partage des coûts.

